

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2267

présenté par
Mme Mélin

ARTICLE 45

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Nous demandons la suppression de cet article car nous sommes en désaccord avec la philosophie de l'ONDAM proposé. Loin de répondre aux besoins de santé des français, celui ci reflète le manque d'ambition gouvernemental en matière de prise en charge des pathologies, mais aussi d'accompagnement des professionnels et des structures d'accueil.

De la pénibilité aux accidents du travail, de la revalorisation des métiers de la santé à la relance de l'hôpital, en passant par une réelle politique de la prévention, nous considérons que cet ONDAM pour 2024 n'est pas satisfaisant.

En conséquence, nous demandons la suppression de cet article.